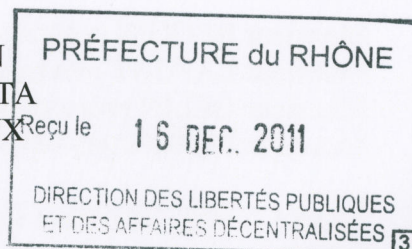


EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU 7 DECEMBRE 2011

L' An Deux Mille Onze, le Sept Décembre, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Madame GUICHERD, Monsieur ROUX, Mme BARET, Mme NICOLAS, Monsieur FIORINI, Monsieur GELIN, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT.

Monsieur BEGUIN présente un pouvoir de Mme FOUILLAT
Monsieur LAFONT présente un pouvoir de Monsieur JOURDAIN
Monsieur GELIN présente un pouvoir de Monsieur EVANGELISTA
Monsieur FIORINI présente un pouvoir de Monsieur DENISSIEUX



Absent excusé : Monsieur CAILLET ROUSSET

Objet :
Indemnité
d'Administration
et de Technicité
(IAT)

Le président propose de compléter la délibération D 04 03 462 du 23 mars 2004 afin qu'un agent ayant accédé au grade d'agent de maîtrise puisse en bénéficier.

Après délibération, à l'unanimité,
Le Conseil Syndical :

- **DECIDE** que les agents relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise puissent bénéficier de l'Indemnité d'Administration et de Technicité,
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget au chapitre 12.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 12 décembre 2011.



Le Président

Bernard BEGUIN

